



PLAN D'ACTION EN RESPONSABILITÉ SOCIALE 2023-2028

Mise à jour 2025-2028

RÉGIE DE L'ASSURANCE

MALADIE DU QUÉBEC



GOUVERNANCE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIVERSITÉ ET INCLUSION
COMMUNAUTÉ

Cette publication a été réalisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Régie de l'assurance maladie du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-00482-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
L'ORGANISATION EN BREF	5
Mission	5
Vision	5
Valeurs	5
Quelques données clés	6
Contexte interne	7
Contexte externe	12
PLAN D'ACTION EN RESPONSABILITÉ SOCIALE	14
AXE 1 – GOUVERNANCE	14
Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes	14
Action 2 : Augmenter la visibilité des actions de responsabilité sociale	15
Action 3 : Favoriser le bien-être du personnel	16
Action 4 : Promouvoir la responsabilité sociale comme facteur d'attractivité et de fidélisation	17
AXE 2 – DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
Action 5 : Améliorer la performance des mesures de gestion des matières résiduelles	18
Action 6 : Sensibiliser le personnel sur les mesures permettant le transport actif et collectif	19
Action 7 : S'approvisionner sur les marchés publics de façon responsable	20
Action 8 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	21
Action 9 : Optimiser les espaces de stockage pour une empreinte numérique responsable	22
AXE 3 – DIVERSITÉ ET INCLUSION	23
Action 10 : Développer de nouveaux personas afin de définir les besoins et les réalités des personnes issues de la diversité	23
Action 11 : Faciliter l'accès aux services pour les clientèles autochtones	24
AXE 4 – COMMUNAUTÉ	25
Action 12 : Accroître l'action bénévole et philanthropique	25
Action 13 : Souligner et reconnaître l'engagement bénévole et philanthropique	26
TABLEAU SYNOPTIQUE	27
AXE 1 – GOUVERNANCE	27
AXE 2 – DÉVELOPPEMENT DURABLE	28
AXE 3 – DIVERSITÉ ET INCLUSION	29
AXE 4 – COMMUNAUTÉ	29
ANNEXE	30

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec enthousiasme et fierté que je vous présente le Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 de la Régie de l'assurance maladie du Québec. La responsabilité sociale au sein de l'organisation est une priorité tant pour le personnel que pour les autorités. En effet, c'est en 2020 que la Régie rendait public son premier plan d'action en responsabilité sociale dans le but de refléter davantage ses contributions dans la collectivité, qui vont au-delà de sa mission. Ce virage permettait de renforcer l'apport de la Régie au développement durable, tout en maximisant son implication au bien-être collectif. Cette expérience a été concluante et nous a permis de faire un pas de plus en matière d'exemplarité de l'État.

Le présent plan répond aux attentes de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, en plus de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Il prévoit aussi des actions complémentaires porteuses pour l'avenir de notre organisation et cohérentes avec nos valeurs organisationnelles. Élaboré en concordance avec notre planification stratégique 2023-2027, ce plan s'articule autour de quatre axes (gouvernance; développement durable; diversité et inclusion; communauté). L'axe de la gouvernance vise à intégrer la responsabilité sociale à l'ensemble de nos activités et de nos actions quotidiennes. Il s'agit là d'une affirmation claire et assumée de notre volonté de faire une différence pérenne, et ce, en l'intégrant à notre mission.

De plus, nous poursuivons nos efforts pour mettre en place une culture organisationnelle et un milieu de travail inclusif favorisant le respect, la valorisation et la reconnaissance. La Régie continue de soutenir l'implication sociale de son personnel par le bénévolat dans la communauté. Nos clientèles figurent toujours au cœur de nos préoccupations en matière d'expérience client. Notre plan contient d'ailleurs des actions qui permettent de répondre de manière plus adaptée à la diversité de nos clientèles et ainsi de réduire les inégalités sociales. Il s'agit d'enjeux qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Fort des gains réalisés au cours des dernières années, l'engagement de la Régie à l'égard du développement durable se reflète notamment dans nos actions de gestion des matières résiduelles, de réduction de l'empreinte numérique et de mobilité durable. La Régie est fière de faire un pas de plus en tant qu'organisation responsable dans l'affirmation de sa volonté de faire la différence par ses efforts d'aujourd'hui pour les générations futures.

En conclusion, la Régie et son personnel accomplissent quotidiennement des actions concrètes reliées aux enjeux sociétaux et environnementaux du Québec. Au-delà de notre mission, nous souhaitons laisser, avec ce nouveau plan, une empreinte positive au sein de la communauté québécoise.

Le président-directeur général de la Régie,

Marco Thibault

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

La Régie de l'assurance maladie du Québec permet l'accessibilité aux soins de santé par :

- la gestion responsable du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments;
- l'administration des programmes d'aide destinés à la population;
- la rémunération des professionnelles et professionnels de la santé.

Depuis maintenant plus de 50 ans, la Régie occupe une place centrale dans le système de santé québécois. Elle gère entre autres l'admissibilité des personnes au régime d'assurance maladie du Québec, en plus du régime public d'assurance médicaments.

La Régie a aussi le mandat d'administrer plusieurs programmes, par exemple les aides visuelles ou auditives. Elle est responsable du remboursement de services assurés reçus hors Québec, de l'aide financière pour les services d'aide domestique et de la contribution financière des adultes hébergés dans un établissement de santé.



Enfin, la Régie rémunère les professionnels de la santé conformément aux ententes conclues entre les fédérations médicales et associations professionnelles et le ministre de la Santé, en plus d'assurer les contrôles adéquats. Elle rembourse également des dispensateurs de services dans le cadre de divers programmes.

Vision

Des clientèles et des partenaires au cœur d'une prestation de services renouvelée.










Valeurs

Quatre valeurs motivent l'ensemble du personnel de la Régie et servent de référence pour guider ses comportements et ses décisions.

			
Collaboration	Équité	Courage	Créativité
Favoriser le partenariat et l'engagement envers les clientèles et entre les membres du personnel.	Agir avec bienveillance en prenant des décisions justes dans la recherche du bien commun.	Faire preuve d'audace en osant agir malgré les incertitudes.	Utiliser son imagination pour générer des idées novatrices.

La Régie adhère également aux valeurs de la fonction publique québécoise : l'intégrité, le respect, l'impartialité, la compétence et la loyauté.

Quelques données clés

Données clés de l'organisation au 31 mars 2023		Description
	1 926	Effectif incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel et 128 étudiants et stagiaires
	13 163 M\$	Coût des programmes de la Régie Le budget des dépenses de la Régie représente 22 % de celui de la santé et des services sociaux
	8,4 millions	Personnes couvertes par le régime d'assurance maladie
	3,9 millions	Personnes couvertes par le régime public d'assurance médicaments
	60 502	Professionnels de la santé, autres dispensateurs de services et autres prescripteurs
	362,2 millions	Demandes de paiement traitées pour les professionnels de la santé et les dispensateurs de services
	1,5 million	Cartes d'assurance maladie délivrées
	1 329 003	Demandes traitées ¹ relatives aux services pour les personnes couvertes par le régime d'assurance maladie
	1 212 heures	Bénévolat effectué par le personnel en dehors de ses heures de travail depuis 2017-2018 (moyenne de plus de 200 heures par année au cours des 6 dernières années)

1. Ce nombre inclut les demandes de paiement pour les dispensateurs d'aides techniques (365 785).

Contexte interne

Dans le contexte où la Régie accentuera au cours des prochaines années ses efforts au regard de son virage numérique, l'organisation souhaite innover et évoluer, tout en assumant la responsabilité des impacts de ses actions et décisions afin de promouvoir des solutions durables pour la société de demain.

Une organisation durable, équitable et représentative de la société

Le conseil d'administration de la Régie est composé de 15 membres ayant une variété et une complémentarité de talents afin de permettre des décisions qui ont des impacts positifs pour la population du Québec. Le conseil répond aussi aux objectifs de représentativité de la diversité de la société québécoise prévus à la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

Depuis 2011, le conseil d'administration poursuit l'objectif d'être constitué à parts égales de femmes et d'hommes². Des avancements importants sont constatés depuis 2006 en ce sens. Au 31 mars 2023, le taux de représentation des femmes est de 46 % au sein du conseil d'administration de la Régie.

Des interventions structurantes et durables

La Régie a l'obligation de prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de ses interventions. Elle évalue ainsi ses interventions structurantes par l'outil d'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales, qui a été développé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cet outil assure la prise en compte des principes de développement durable et des enjeux de la lutte contre les changements climatiques. Il facilite ainsi l'identification de solutions pour y répondre.

Une expérience employé positive

Consciente de l'importance capitale de son personnel dans la réalisation de sa mission, la Régie a fait de l'expérience employé une priorité et elle met de l'avant diverses actions afin d'attirer et de mobiliser les talents. Elle réaffirme également l'importance qu'elle accorde à la qualité de vie au travail en maintenant depuis plus de 10 ans sa certification Entreprise en santé – Élite. C'est dans la foulée de cette certification que la première édition des prix Solis a été lancée en 2021-2022. Cette occasion de reconnaissance collective vise à mettre en lumière la force des équipes de la Régie et les liens qui unissent les membres de son personnel. Ces prix ont permis de souligner la collaboration, la créativité, l'audace, l'altruisme et le soutien technologique en ce qui concerne les prix individuels, pour lesquels une reconnaissance est faite entre pairs. Quant à la reconnaissance collective, elle souligne une réalisation d'équipe et met en valeur la collaboration. La contribution à l'engagement de la Régie en matière de responsabilité sociale et de développement durable figure parmi les critères d'attribution de ce prix collectif.

2. Cet objectif est prévu dans la Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et est conforme à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Ajout d'une boîte à livres

En plus de créer une expérience employé positive, l'installation d'une boîte à livres au printemps 2023 a permis de favoriser la lecture au sein du personnel et le rapprochement avec la communauté environnante. Cet ajout permet également de maximiser le nombre de lecteurs pour un seul livre, ce qui contribue au développement durable.



Jardins collectifs à l'édifice Claude-Castonguay

En 2023, le réaménagement extérieur de l'édifice Claude-Castonguay visait un espace plus vert et plus convivial. Il a permis notamment l'aménagement d'un espace de jardins collectifs. Grâce au personnel bénévole, cette activité éducative rend possible le don de denrées aux organismes communautaires lors des récoltes. Elle donne également l'occasion au personnel de tisser de nouveaux liens entre collègues. Le projet favorise la biodiversité, participe à la lutte contre les effets des îlots de chaleur urbains et limite le ruissellement des eaux de pluie.



Une meilleure gestion environnementale et énergétique

La Régie est propriétaire de l'édifice Claude-Castonguay, siège principal de ses activités à Québec. Des efforts constants sont investis depuis le début des années 2010 afin d'améliorer la gestion environnementale et l'efficacité énergétique de cet immeuble. Le remplacement des tours d'eau, le changement du système de ventilation et l'acquisition d'équipements d'éclairage sont au nombre des mesures ayant permis d'améliorer le bilan énergétique au fil des ans.

Certification LEED

Au terme du projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement de l'édifice principal, la Régie obtenait, en 2019, une *Certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)* de niveau « Argent » du Conseil du bâtiment durable du Canada. Un tel investissement a un effet positif sur le rendement du capital investi pendant toute la durée de vie du bâtiment, ce qui représente une utilisation responsable et durable des deniers publics.



La Régie participe au Programme de gestion de la puissance d'Hydro-Québec. Cela permet de réduire son appel de puissance aux périodes de pointes de consommation, ce qui dégage ainsi de la capacité sur le réseau électrique d'Hydro-Québec.

Une gestion des matières résiduelles à l'avant-garde

Diverses mesures sont en place afin de récupérer, recycler, composter et réduire à la source les matières résiduelles.

Attestation ICI ON RECYCLE +

La Régie est l'un des premiers organismes publics à avoir obtenu pour une troisième fois l'attestation de performance + du programme ICI ON RECYCLE +.

Cette attestation démontre que la Régie a poursuivi ses efforts quant à la gestion des matières résiduelles, et ce, dans le respect de sa mission. En effet, RECYC-QUÉBEC a reconnu, le 14 janvier 2020, cet engagement exemplaire de la Régie à réduire son impact environnemental et son souci de préserver les ressources, notamment par une sensibilisation de son personnel, de ses clientèles et de ses partenaires.



Le programme des Serpuariens, tant pour le matériel électronique de la Régie non récupérable que celui du personnel, a récemment été instauré afin d'éliminer le recours à l'enfouissement ou à l'incinération de ces matières. La consigne des canettes avec un retour financier à la campagne gouvernementale Entraide, la récupération des piles et batteries ainsi que le recyclage des masques font également partie des derniers moyens mis en place pour le personnel de la Régie.

Une nouvelle réalité après la pandémie de COVID-19

Bien que la Régie ait une attestation ICI ON RECYCLE + depuis une dizaine d'années, le retour au travail a amené de nouvelles façons de gérer les matières résiduelles, entre autres avec les espaces de travail non assignés, le taux d'occupation de l'édifice et les besoins de protection des renseignements personnels en lien avec les documents. Conséquemment, la réorganisation des dispositifs en place de même que la révision de certaines pratiques sont nécessaires pour que la Régie respecte les critères de l'attestation ICI ON RECYCLE +.

Cette transformation du milieu de travail s'est effectuée à partir de 2020 : la Régie a dû rapidement bonifier ses infrastructures et déployer des outils de travail pour l'ensemble de son personnel afin de maintenir tous les services qu'elle offre en mode « télétravail ». Cette transition vers un mode de travail hybride et la dématérialisation favorisent le déploiement des technologies de l'information. Bien que ce nouveau mode d'organisation du travail entraîne des conséquences positives (diminution de l'utilisation du papier, réduction des déplacements, etc.), l'expansion du parc informatique ainsi que l'utilisation de ses appareils engendrent aussi des conséquences environnementales négatives non négligeables.

La Régie prend ainsi plusieurs mesures pour gérer de manière écoresponsable son parc informatique, en commençant par sa rationalisation, qui permet de réduire la quantité d'équipements et la consommation d'énergie. De plus, l'équipement est programmé de manière à diminuer la consommation de papier et d'encre. La Régie est en voie de déployer un outil informatique de gestion documentaire dans tous ses secteurs, qui permettra, entre autres, de mieux gérer son empreinte numérique.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques

Au chapitre des modes de déplacements, la Régie, à l'instar de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, ne possède pas de flotte de véhicules. Elle calcule cependant les émissions de gaz à effet de serre émises annuellement par son personnel lors de déplacements professionnels depuis 2010. Soucieuse de diminuer son empreinte carbone, la Régie a mis en place diverses initiatives au fil des ans.

Quelques réalisations qui favorisent l'utilisation du transport collectif et actif

- Plateforme de covoiturage gratuite pour les déplacements du domicile vers le travail et les déplacements professionnels en remplacement de l'auto solo
- Stationnements sécurisés pour les vélos dans tous les édifices de travail
- Douches, casiers et trousse de réparation de vélo disponibles sur les lieux de travail
- Activités de sensibilisation en cours d'année rappelant les différentes options qui s'offrent aux employés
- Sondage effectué auprès du personnel quant à ses habitudes et préférences de déplacements



Covoiturage



L'importance de l'engagement bénévole et philanthropique

Depuis 2017-2018, la Régie élargit sa portée d'action auprès de la communauté en soutenant l'implication bénévole et philanthropique de son personnel. Cet engagement est indéniable et l'intérêt est toujours grandissant pour ce type d'implication sociale. Ce sont plus de 250 heures de bénévolat sur le temps personnel qui ont été effectuées chaque année dans la communauté depuis 2017-2018. Grâce à la générosité du personnel, la Régie est un partenaire actif au sein de la communauté. Elle entend accentuer sa visibilité à cet égard afin d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser son personnel.

Enfin, la Régie favorise, depuis plusieurs années, le recours à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour l'acquisition de biens et de services, de même que pour la disposition de biens et de meubles excédentaires. Elle donne du matériel informatique et des téléphones cellulaires désuets à divers organismes à but non lucratif et entreprises d'économie sociale afin de les revaloriser. C'est ainsi que ces biens ont été expédiés, entre autres, à la Fondation des sourds du Québec, à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec et à la Fondation Mira.

Noël des enfants

Le 11 décembre 2022, plus d'une trentaine d'employés de la Régie ont contribué à une grande fête de Noël à l'école Cardinal-Roy. Les bénévoles ont accompagné près de 200 enfants vivant dans des habitations à loyer modique ou dans des ménages à faibles revenus pour une fête de Noël bien spéciale! Au cours de cette demi-journée, les enfants ont pu se faire maquiller, profiter de nombreux jeux gonflables et obtenir divers cadeaux, dont des jouets et des bottes d'hiver.



Contexte externe

Un virage numérique durable

La demande de la population pour des outils numériques ne cesse de croître au fil des ans. Le contexte pandémique a accentué le besoin de pouvoir interagir de façon numérique, entre autres avec les services gouvernementaux. Dans la foulée de la Stratégie gouvernementale de transformation numérique 2019-2023, la Régie emboîte le pas et entreprend sa propre transformation numérique. Elle doit toutefois demeurer attentive aux préférences de ses clientèles, qui sont encore partagées entre le mode numérique et les modes de transaction plus traditionnels (téléphone, en personne, envoi postal). Cette transformation doit être alignée sur les bonnes pratiques numériques gouvernementales pour concevoir et offrir des services numériques fiables, efficaces et adaptés aux besoins des utilisateurs dans le respect des normes, des règles et des valeurs du gouvernement du Québec.

Des acquisitions responsables

En ce qui concerne les acquisitions, la stratégie *Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*³ a pour but de dynamiser les marchés publics afin qu'ils reflètent les priorités gouvernementales. Elle accorde un caractère prépondérant à l'achat responsable, en plus de créer l'Espace d'innovation des marchés publics par le biais de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre c-65.1), mise à jour en 2022. Cet espace permettra au gouvernement d'expérimenter de nouvelles stratégies et des modalités contractuelles favorables à l'acquisition responsable pour en permettre l'accroissement. En ce sens, le gouvernement fixe à 15 % la cible à atteindre par les organisations publiques en matière d'acquisitions responsables d'ici le 31 mars 2026. Des cibles plus ambitieuses ont toutefois été fixées par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD). Elles concernent les 113 ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable. Depuis septembre 2022, une liste de 20 indicateurs d'acquisition responsable est publiée sur le Système électronique d'appels d'offres. Ces indicateurs permettront dorénavant à la Régie d'identifier et de comptabiliser les achats responsables faits en cours d'année.

La valorisation des matières résiduelles

Sur le plan de la gestion des matières résiduelles, l'un des enjeux auquel doit faire face la Régie est le changement au regard de la collecte des matières organiques compostables telle qu'elle était faite depuis 2007. En effet, la Ville de Québec prévoit instaurer, à compter de la fin de 2023, la collecte de résidus alimentaires dans les bâtiments industriels, commerciaux ou institutionnels de façon à pouvoir les biométhaniser et les transformer en gaz naturel renouvelable. Les nouvelles restrictions de la Ville quant aux matières habituellement collectées à la Régie nécessiteront un changement des habitudes du personnel de la Régie. Des activités de sensibilisation quant aux nouvelles pratiques devront être mises en place étant donné que la contamination des matières constitue également un frein à un bon taux de valorisation.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Pour des marchés publics innovants – Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*, février 2022, [En ligne]. [[Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/priorite-a-lachat-quebecois)] (consulté le 9 août 2023).

Une adaptation des services pour répondre adéquatement aux besoins de la diversité

La Régie se base sur des principes d'inclusion qui visent à répondre aux besoins de la population. Elle met ses clientèles au cœur de ses décisions au regard de l'amélioration de sa prestation de services. Des consultations de clientèles sont notamment effectuées en amont, pendant le processus d'élaboration et en rétroaction aux projets mis en place. Par ailleurs, la Régie propose une offre de services multimodale (modes traditionnels et numériques) et elle poursuivra dans ce sens compte tenu des besoins diversifiés de ses clientèles. Il est à noter que le plan de transformation numérique de la Régie est également centré sur l'expérience client.

L'organisation a également comme priorité d'offrir un milieu de travail inclusif à ses employés issus de la diversité. Elle souhaite atteindre le taux d'embauche gouvernemental annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires parmi les membres des minorités visibles et ethniques, les anglophones, les Autochtones ou les personnes handicapées. Ce taux vise à hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique. De plus, la Régie participe aux travaux coordonnés par le Secrétariat du Conseil du trésor, qui mèneront au dépôt d'un plan d'action en matière de diversité et d'inclusion. La vision du Secrétariat s'appuie sur une fonction publique dont la main-d'œuvre diversifiée reflète la réalité de la société québécoise. Plus que jamais, le gouvernement du Québec reconnaît que la diversité favorise la créativité et l'innovation.

Enfin, la Régie souhaite atteindre la cible ministérielle de 2 % de son effectif régulier au regard des personnes handicapées. Le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées regroupe d'autres actions afin de contrer leurs obstacles liés à l'obtention des services de la Régie, de même qu'à leur intégration dans le milieu de travail. La Régie travaille aussi en étroite collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec pour mettre en œuvre le projet visant à déployer un guichet unique pour les divers services gouvernementaux offerts aux personnes handicapées.

PLAN D'ACTION EN RESPONSABILITÉ SOCIALE



AXE 1 – GOUVERNANCE

La Régie désire adopter une gouvernance responsable qui intègre la responsabilité sociale et les principes de développement durable de manière intégrée à l'ensemble de ses actions et de ses décisions. Elle souhaite que la responsabilité sociale et le développement durable deviennent l'affaire de tous.



Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes

La Régie souhaite intégrer l'évaluation de la durabilité dans l'analyse des dossiers d'affaires des projets. Cette démarche survient à un moment opportun, puisque le grand chantier de transformation numérique amène la révision du processus d'approbation. L'évaluation de la durabilité en est une partie intégrante.

Les interventions ayant été jugées structurantes seront par la suite soumises à l'évaluation de la durabilité selon l'outil d'évaluation fourni par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cet outil prend en compte les grands thèmes suivants : l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'économie verte, la gouvernance et la prospérité sociale, culturelle et économique du Québec.

Cette démarche facilitera ainsi la mise en relation des dimensions environnementale, sociale et économique en vue d'anticiper les conséquences du développement durable sur les actions de la Régie, d'en maximiser les effets positifs et d'en réduire les effets négatifs. L'évaluation de la durabilité sera également faite lors de l'élaboration d'un plan stratégique. De même, les interventions menant à un mémoire déposé au Conseil des ministres figureront parmi la liste des interventions structurantes.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (Mesure de départ : 100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 2 : Augmenter la visibilité des actions de responsabilité sociale

Les retombées recherchées par cette action sont multiples et à plusieurs niveaux. Au premier chef, cette action vise à informer et à sensibiliser le personnel de la Régie sur ses engagements et réalisations en matière de responsabilité sociale. De plus, elle permettra de multiplier les occasions pour le personnel de trouver de nouvelles activités de bénévolat auxquelles participer. Elle vise aussi à faire connaître les activités en matière de responsabilité sociale réalisées par le personnel de la Régie auprès de ses clientèles et de la population. Cette action témoignera ainsi d'une empreinte positive des valeurs organisationnelles de la Régie au sein de la communauté.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Nombre de communications annuelles internes et externes faisant état des actions de responsabilité sociale de la Régie (Mesure de départ : 34 en 2022-2023)	35	40	45	50	55

Quelques actions à venir

- Création d'une page sur la responsabilité sociale dans l'intranet de la Régie, qui fera notamment la promotion des offres de bénévolat dans toutes les régions du Québec afin de joindre l'ensemble du personnel de la Régie (incluant celui en région)
- Augmentation du nombre de publications en lien avec l'implication de la Régie en responsabilité sociale sur ses médias sociaux

Action 3 : Favoriser le bien-être du personnel

La Régie accorde une grande importance à l'expérience employé, qui fait partie intégrante de sa culture organisationnelle. L'organisation est d'ailleurs certifiée Entreprise en santé depuis plus de dix ans par le Bureau de normalisation du Québec. La Régie se classe au niveau Élite de cette certification.

La Régie s'engage ainsi à faire vivre une expérience employé, enrichissante pour attirer de nouveaux talents et fidéliser son personnel par le développement de son plein potentiel. Conséquemment, elle s'engage à réaliser une série d'interventions rassemblées dans un plan d'action annuel. Celui-ci est élaboré à partir des résultats de sondages réalisés durant l'année auprès du personnel. Ces sondages sont conçus par le comité Expérience employé. Un bilan des réalisations est produit en fin d'année et diffusé à l'ensemble du personnel.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Pourcentage des actions réalisées du plan d'action annuel sur l'expérience employé (Mesure de départ : 100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dimensions de l'expérience employé qui guident la détermination des actions annuelles



Emploi significatif



Environnement de travail



Opportunités de développement



Santé et mieux-être



Pratiques inspirantes de gestion et de leadership

Action 4 : Promouvoir la responsabilité sociale comme facteur d'attractivité et de fidélisation

Le recrutement et la fidélisation des talents sont des actions cruciales pour toute organisation et la Régie n'y fait pas exception. Le taux de roulement, la rareté de main-d'œuvre, la compétitivité du secteur privé ou des ministères et organismes pour les offres d'emploi et une organisation du travail en changement ne sont que quelques facteurs contextuels témoignant de la nécessité pour la Régie d'innover dans ses façons de faire.

Au cours des prochaines années, la Régie intensifiera ses efforts afin d'adapter ses pratiques en matière d'embauche dans le but d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et talentueuse. Ainsi, elle souhaite tirer profit de ses efforts et de son engagement en matière de responsabilité sociale et de développement durable afin d'en faire un facteur attractif auprès de ses futures ressources humaines.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Pourcentage des offres d'emploi qui mentionnent l'implication de la Régie en matière de responsabilité sociale	100 % <i>À compter du 1^{er} nov. 2023</i>	100 %	100 %	100 %	100 %



AXE 2 – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bénéficiant d'une certaine maturité acquise au cours des dernières années, la Régie souhaite poursuivre ses efforts d'innovation, tout en s'adaptant au défi d'envergure que représentent le virage numérique et la transformation du mode de prestation de travail.

Action 5 : Améliorer la performance des mesures de gestion des matières résiduelles



Depuis 2013, la Régie détient une attestation ICI ON RECYCLE + de niveau 3 (performance +) octroyée par la société d'État RECYC-QUÉBEC. Depuis près de 10 ans, la mise en valeur de plus de 80 % des matières résiduelles a pu être observée dans le cadre d'études de caractérisation de ses matières résiduelles. En 2021-2022, la Régie a innové en instaurant deux nouveaux processus de gestion des matières résiduelles : le recyclage des masques jetables et le compostage. Le retour au travail en mode hybride, depuis 2022, a toutefois apporté son lot de défis quant à la gestion des matières résiduelles dans les locaux de la Régie, et ce, malgré la mise en place de plusieurs mesures de récupération, de compostage et de réduction à la source. C'est pourquoi les travaux nécessaires à une reconduction de l'attestation ICI ON RECYCLE + n'ont pas pu être réalisés en 2022-2023. Ils se poursuivront afin de répondre aux critères permettant d'acquiescer de nouveau cette attestation en 2023-2024.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Obtention de l'attestation ICI ON RECYCLE + de niveau performance	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue

Action 6 : Sensibiliser le personnel sur les mesures permettant le transport actif et collectif⁴



Grâce à la mise en œuvre de ses derniers plans d'action et aux résultats des sondages menés auprès du personnel, la Régie a mis en place une multitude de moyens et d'activités de promotion. Ceux-ci visent à inciter le personnel à changer ses habitudes de déplacements vers des modes de transport actif et collectif.

Ayant atteint un certain niveau de maturité à cet égard, la Régie souhaite intensifier ses activités de sensibilisation du personnel relativement aux diverses solutions offertes afin de faciliter ses déplacements actifs et collectifs. Elle demeurera à l'affût de toutes nouvelles mesures pouvant bonifier l'offre existante.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	Taux de sensibilisation du personnel sur les mesures permettant le transport actif et collectif	20 %	25 %	60 %	65 %	68 %

4. Les cibles de 2025-2026 à 2027-2028 ont été modifiées dans la présente mise à jour.

Action 7 : S'approvisionner sur les marchés publics de façon responsable



En vertu de la Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable et de la stratégie *Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*⁵, il est souhaité que l'État québécois donne l'exemple par ses achats en accordant une priorité aux acquisitions responsables. Pour ce faire, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a établi une liste de 20 indicateurs pour les acquisitions responsables. La Régie évaluera donc ses besoins d'acquisition dans une perspective de durabilité et de respect de la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination). Cette évaluation tiendra compte des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques inscrits dans le Système électronique d'appels d'offres.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions responsables effectuées (nombre de contrats publiés au Système électronique d'appels d'offres et conclus) (Mesure de départ : 3,7 % en 2022-2023)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Pour des marchés publics innovants – Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*, février 2022, [En ligne]. [[Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple \(quebec.ca\)](#)] (consulté le 9 août 2023).

Action 8 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux



Un indicateur sur la maturité numérique responsable a été développé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval. Une première évaluation de l'indice de maturité numérique responsable a été effectuée auprès de 78 ministères et organismes à la fin de 2021. L'indice obtenu par la Régie dans le cadre de cette évaluation était de 26,5 %, tout comme 60 % des organisations sondées à ce moment. Ce résultat représente un niveau « modéré » de maturité (indice entre 20 % et < 40 %) selon la gradation de l'indice.

La Régie s'engage à augmenter la performance environnementale de ses systèmes informatiques pour atteindre en 2027-2028 un niveau « avancé » de maturité (indice entre 60 % et < 80 %). Pour ce faire, elle contribuera à l'établissement d'indicateurs de suivi, en plus de sensibiliser et de former son personnel du secteur des technologies de l'information et des communications. Qui plus est, le virage numérique qu'opèrera la Régie au cours des prochaines années représente une occasion pour l'organisation d'améliorer sa performance à cet égard.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable (Mesure de départ : 26,5 % en janvier 2022) (Niveau modéré : score de 20 % à < 40 %)	28 %	30 %	35 %	40 %	60 % (Niveau avancé : score de 60 % à < 80 %)

Quelques éléments pris en considération dans le calcul de l'indice de maturité numérique responsable

- Concevoir des systèmes informatiques de manière à réduire l'impact sur l'environnement
- Favoriser des fournisseurs de services qui adoptent des pratiques écoresponsables
- Éliminer le papier (dossiers clients, formulaires, etc.)
- Établir des règles pour limiter les impressions papier par le personnel

Action 9 : Optimiser les espaces de stockage pour une empreinte numérique responsable⁶



La transformation récente du milieu de travail, marquée par un usage de plus en plus généralisé des technologies de l'information et de la communication (TIC), soulève de nouveaux enjeux écologiques liés au numérique. Consciente des impacts environnementaux associés au cycle de vie des données numériques, la Régie entreprendra l'analyse et le désencombrement de ses espaces de stockage. Le traitement des espaces numériques inactifs dans le lecteur réseau et les équipes Teams contribuera à réduire l'empreinte carbone du numérique tout en prolongeant la durée de vie des serveurs locaux. La destruction des éléments désuets et la migration des documents à conserver favoriseront une saine gestion des fichiers. Cette optimisation des espaces de travail numériques permettra également une meilleure accessibilité aux documents et une efficacité organisationnelle accrue. Réalisée grâce à la collaboration des unités administratives de la Régie, l'action contribuera à sensibiliser le personnel aux impacts environnementaux des TIC, en introduisant des écogestes et de bonnes pratiques numériques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Taux de traitement des espaces numériques inactifs (Mesure de départ : 450 espaces numériques inactifs au 19 février 2025)	S. O.	S. O.	70 %	85 % <i>À partir du nombre d'espaces inactifs au 31 mars 2026</i>	100 % <i>À partir du nombre d'espaces inactifs au 31 mars 2027</i>

Quelques initiatives clés

- Organiser une Semaine du numérique responsable
- Produire des outils d'aide à la décision pour une saine gestion des espaces et des fichiers numériques
- Produire des capsules de formation sur les pratiques responsables en matière de gestion documentaire numérique
- Proposer des conférences ou des présentations dans le but de sensibiliser le personnel à la pollution numérique et aux bonnes pratiques à adopter

6. Cette action remplace l'action « contribuer à la réduction de l'empreinte numérique » dans la présente mise à jour du Plan.



AXE 3 – DIVERSITÉ ET INCLUSION

La Régie souhaite refléter la diversité de la société et ainsi faire écho à sa valeur organisationnelle d'équité. Elle vise à mieux comprendre la réalité plurielle de ses clientèles afin d'offrir des services adaptés, simples et modernes.



Action 10 : Développer de nouveaux personas afin de définir les besoins et les réalités des personnes issues de la diversité

La Régie récolte et diffuse la voix du client de façon impartiale et de la manière la plus complète possible en considérant l'ensemble du parcours du client. L'information recueillie permet d'appuyer les décisions de l'organisation et de concentrer les efforts sur ce qui a le plus de valeur pour les clientèles.

Dans le cadre de ses travaux, la Régie développe des personas afin de contextualiser les différents parcours de ses clientèles. Un persona est un modèle de client élaboré à partir de données principalement qualitatives, qui permet d'orienter la conception d'une expérience. Il s'agit d'un personnage fictif qui représente un groupe cible. Il est doté des éléments suivants : prénom, caractéristiques sociales, psychologiques et démographiques, habitudes de vie et de consommation, aisance technologique. Il est représentatif de véritables personnes, de leurs objectifs, attentes, incompréhensions, perceptions et irritants vécus. Le persona favorise ainsi la mise en place d'initiatives basées sur des faits signifiés par les clientèles.

La Régie envisage de se doter de nouveaux personas afin de mieux comprendre les réalités vécues par ses clientèles issues de la diversité. Ces personas permettront de guider la Régie dans l'adaptation et le développement de ses services.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Nombre de nouveaux personas	4	3	1	1	1

Quelques exemples de personas

- Nouveaux arrivants
- Travailleurs saisonniers
- Personnes en situation d'itinérance
- Détenteurs de visas (étude ou travail)
- Personnes non binaires
- Personnes handicapées

Action 11 : Faciliter l'accès aux services pour les clientèles autochtones



Par sa mission de gérer et d'administrer différents programmes d'aide destinés à la population, la Régie accorde une haute importance à la qualité de sa prestation de services, et ce, pour toutes ses clientèles. Toujours dans une perspective d'améliorer ses services et de mieux comprendre les réalités vécues par ses clientèles issues de la diversité, la Régie a participé à un projet pilote de « Clinique urbaine autochtone » mis en place par Services Canada en concertation avec la Table urbaine autochtone de Montréal et Réseau Montréal. Ces cliniques regroupent tous les services pouvant être nécessaires aux Autochtones, tels que ceux offerts par Service aux Autochtones Canada, l'Agence du revenu du Canada, Services Canada, Services Québec, Revenu Québec, le Directeur de l'état civil et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Dans le cadre du projet pilote, trois cliniques mobiles se sont déroulées dans les locaux d'organismes autochtones. Le projet pilote a été un franc succès et la participation de la Régie à ces cliniques mobiles a permis de dresser certains constats, en plus de faire émerger près d'une dizaine de pistes d'amélioration pour l'avenir. La Régie participera annuellement à ces cliniques mobiles, ce qui lui permettra de poursuivre ses efforts visant à améliorer la prise en charge de cette clientèle.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Taux de participation aux cliniques urbaines autochtones	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



AXE 4 – COMMUNAUTÉ

La Régie vise à développer une culture organisationnelle où l'engagement bénévole et philanthropique est valorisé, encouragé et reconnu. Elle souhaite offrir différentes occasions à son personnel et ainsi lui faire vivre un sentiment de bien-être et de satisfaction, et ce, tout en faisant œuvre utile auprès des personnes plus démunies.

Action 12 : Accroître l'action bénévole et philanthropique



L'engagement de la Régie et de son personnel à l'égard du bénévolat et de la philanthropie est fort et bien présent. L'organisation entend poursuivre ses efforts en ce sens. Les actions bénévoles du personnel lui ont permis de vivre une expérience humaine enrichissante tout en contribuant à l'engagement de l'organisation en matière de responsabilité sociale.

La Régie rendra accessible une offre de bénévolat encore plus diversifiée à son personnel. Elle multipliera ainsi les occasions et rendez-vous afin de rendre possible l'implication de son personnel. La campagne Entraide continuera de représenter une activité phare en matière d'engagement social.

La Régie se fixe des objectifs ambitieux au regard de son nombre d'heures de bénévolat et du pourcentage du personnel qui effectue du bénévolat par année en dehors de ses heures de travail. Elle a décidé d'élargir sa portée d'action auprès de la communauté en soutenant l'implication bénévole et philanthropique de ses employés. La Régie désire ainsi redonner à la société et accroître sa contribution au sein des collectivités dans lesquelles elle est engagée, de manière à y induire un apport positif.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023 -2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Nombre d'heures de bénévolat effectuées lors d'activités organisées par la Régie (Mesure de départ : 340 heures en 2022-2023)	345 heures	345 heures	350 heures	350 heures	355 heures
	Pourcentage du personnel qui a effectué du bénévolat par année lors d'activités organisées par la Régie (Mesure de départ : 5 % en 2022-2023)	5 %	6 %	6 %	7 %	8 %

Quelques initiatives clés

- Campagne annuelle Entraide
- Sondage effectué auprès du personnel à propos de ses préférences d'activités de bénévolat
- Activités de service de repas
- Distribution de paniers de Noël
- Préparation et distribution de sacs pour les personnes en situation d'itinérance

Action 13 : Souligner et reconnaître l'engagement bénévole et philanthropique



En 2021, la Régie a inauguré les prix Solis. Ces prix visent à favoriser la reconnaissance entre pairs, à mettre en lumière les employés qui se démarquent (prix individuels) et à célébrer les projets menés en collaboration (prix organisationnels). Pour l'édition de 2023-2024, une nouvelle catégorie s'ajoutera : Le Philanthrope.

Le Philanthrope est une personne qui s'implique et s'engage à la Régie pour le mieux-être de la société. Cette personne doit :

- Démontrer une attitude de bienveillance et de bienfaisance à l'égard des personnes démunies;
- Se porter volontaire et s'impliquer dans les différentes activités de bénévolat proposées par la Régie;
- Agir à titre d'ambassadeur de la philanthropie et du bénévolat;
- Sensibiliser ses collègues.

Cette nouvelle catégorie vient ainsi souligner l'engagement communautaire, bénévole et philanthropique que valorise et encourage la Régie.

Número du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023 -2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	Nomination d'un lauréat ou d'une lauréate dans la catégorie « Le Philanthrope » à chaque édition des prix Solis	1	1	1	1	1

PRIX solis Catégories des prix Solis individuels en 2022-2023

- Le Collaborateur : travaille en équipe et incarne au quotidien la valeur organisationnelle de collaboration
- Le Créatif : propose des idées nouvelles
- L'Audacieux : ose et remet en question le statu quo
- L'Altruiste : est à l'écoute de ses pairs
- L'Indispensable techno : est toujours là quand survient un problème informatique

Numéros des sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023 -2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (Mesure de départ : 100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	2. Augmenter la visibilité des actions de responsabilité sociale	Nombre de communications annuelles internes et externes faisant état des actions de responsabilité sociale de la Régie (Mesure de départ : 34 en 2022-2023)	35	40	45	50	55
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	3. Favoriser le bien-être du personnel	Pourcentage des actions réalisées du plan d'action annuel sur l'expérience employé (Mesure de départ : 100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	4. Promouvoir la responsabilité sociale comme facteur d'attractivité et de fidélisation	Pourcentage des offres d'emploi qui mentionnent l'implication de la Régie en matière de responsabilité sociale	100 % À compter du 1 ^{er} nov. 2023	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

AXE 2 – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Numéros des sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023 -2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	5. Améliorer la performance des mesures de gestion des matières résiduelles	Obtention de l'attestation ICI ON RECYCLE + de niveau performance	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue	1 attestation obtenue
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	6. Sensibiliser le personnel sur les mesures permettant le transport actif et collectif	Taux de sensibilisation du personnel sur les mesures permettant le transport actif et collectif	20 %	25 %	60 %	65 %	68 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	7. S'approvisionner sur les marchés publics de façon responsable	Proportion des acquisitions responsables effectuées (nombre de contrats publiés au Système électronique d'appels d'offres et conclus) (Mesure de départ : 3,7 % en 2022-2023)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	8. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable (Mesure de départ : 26,5 % en janvier 2022) (Niveau modéré : score de 20 % à < 40 %)	28 %	30 %	35 %	40 %	60 % (Niveau avancé : score de 60 % à < 80 %)
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	9. Optimiser les espaces de stockage pour une empreinte numérique responsable	Taux de traitement des espaces numériques inactifs (Mesure de départ : 450 espaces numériques inactifs au 19 février 2025)	S. O.	S. O.	70 %	85 % <i>À partir du nombre d'espaces inactifs au 31 mars 2026</i>	100 % <i>À partir du nombre d'espaces inactifs au 31 mars 2027</i>

TABLEAU SYNOPTIQUE

AXE 3 – DIVERSITÉ ET INCLUSION

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023 -2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	10. Développer de nouveaux personas afin de définir les besoins et les réalités des personnes issues de la diversité	Nombre de nouveaux personas	4	3	1	1	1
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	11. Faciliter l'accès aux services pour les clientèles autochtones	Taux de participation de la Régie aux cliniques urbaines autochtones	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

AXE 4 – COMMUNAUTÉ

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesures de départ)	Cibles 2023 -2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	12. Accroître l'action bénévole et philanthropique	Nombre d'heures de bénévolat effectuées lors d'activités organisées par la Régie (Mesure de départ : 340 heures en 2022-2023)	345 heures	345 heures	350 heures	350 heures	355 heures
		Pourcentage du personnel qui a effectué du bénévolat par année lors d'activités organisées par la Régie (Mesure de départ : 5 % en 2022-2023)	5 %	6 %	6 %	7 %	8 %
Action complémentaire aux objectifs de la SGDD 2023-2028	13. Souligner et reconnaître l'engagement bénévole et philanthropique	Nomination d'un lauréat ou d'une lauréate dans la catégorie « Le Philanthrope » à chaque édition des prix Solis	1	1	1	1	1

ANNEXE



Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable qui constituent ce programme.

L'atteinte des objectifs de développement durable relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Objectifs de développement durable 2030

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Objectif 1. Pas de pauvreté	 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Objectif 7. Énergie propre et d'un coût abordable	 <p>13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	Objectif 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 <p>2 FAIM « ZÉRO »</p>	Objectif 2. Faim « zéro »	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Objectif 8. Travail décent et croissance économique	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	Objectif 14. Vie aquatique
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Objectif 3. Bonne santé et bien-être	 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Objectif 9. Industrie, innovation et infrastructure	 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	Objectif 15. Vie terrestre
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Objectif 4. Éducation de qualité	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Objectif 10. Inégalités réduites	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	Objectif 16. Paix, justice et institution efficaces
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Objectif 5. Égalité entre les sexes	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Objectif 11. Villes et communautés durables	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	Objectif 17. Partenariat pour la réalisation des objectifs
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Objectif 6. Eau propre et assainissement	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Objectif 12. Consommation et production responsables		

Pour de plus amples renseignements sur les objectifs de développement durable 2030 et leurs cibles, veuillez consulter le <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

